



Commune de Pomy  
Police des constructions, police du feu,  
urbanisme, salubrité & sécurité aux chantiers  
Place du Collège 1 1405 Pomy  
Tél. secrétariat : 024.425.25.35  
Courriel : [administration@pomy.ch](mailto:administration@pomy.ch)

Mise à jour : 02.11.2021

## Déclaration de conformité en protection incendie par le RAQ

### Requérant :

Nom, prénom :  Adresse :   
NPA, lieu :  Téléphone :   
Courriel :

### Objet :

Parcelle :  Adresse :   
NPA, lieu :  Partie :

### Responsable d'assurance qualité en protection incendie (RAQ) :

Nom, prénom :  Entreprise :   
Adresse :  NPA, lieu :   
Téléphone :  Courriel :

S'agissant du projet dans sa globalité

S'agissant des points traités ou stipulés ci-dessous (rénovation, petits travaux) :

  
  

*En signant la présente déclaration de conformité, le responsable de l'assurance qualité en protection incendie certifie au propriétaire et à l'autorité de protection incendie, avant la réception de l'ouvrage ou la mise en service de l'installation, qu'il a exécuté de manière conforme toutes les mesures d'assurance qualité qui lui incomberaient en vertu des prescriptions de protection incendie.*

Lieu, date :

Signature du responsable d'assurance qualité en protection incendie :